

RAPPORT N° 03/4-15
au Conseil Municipal

OBJET

REHABILITATION ET MODERNISATION DU VELODROME DE CHAMP-FLEURI
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Par Délibération n° 01/5-29 du 26 juin 2001 et n° 01/6-54 du 28 septembre 2001, respectivement, le Conseil Municipal avait approuvé le programme de réhabilitation du Vélodrome de Champ-Fleuri et s'était prononcé favorablement sur le choix du groupement IDEM'S, CIRET, CONCEPT, BATIR comme maître d'œuvre de l'opération.

Rappel des objectifs

- Mise en conformité du Vélodrome avec la réglementation en vigueur.
- Répondre aux attentes des utilisateurs, polyvalence sportive (roller, vélo).
- Remise en état d'un ouvrage vieux de vingt ans, sécurité et hygiène.
- Accueil, capacité à recevoir les manifestations.

Programme des travaux

- Assainissement pluvial de l'équipement et des abords.
- Rénovation de la piste cyclable et côte d'azur.
- Structure pour chronométrage cyclisme.
- Construction d'un patinodrome à l'intérieur du Vélodrome : anneau de 200 m homologué pour compétition, et remise en état du plateau d'entraînement.
- Eclairage intérieur du complexe (mâts centraux).
- Local du responsable de site, toilettes et local-infirmerie.
- Réhabilitation des locaux sous la piste (boxes pour les clubs, rangement, vestiaires, douches).
- Construction d'une tribune en gradins de 250 places pour les spectateurs.
- Aménagement des abords : accès à l'entrée principale (tunnel d'accès, voie d'accès depuis la Route Digue, zone de parkings protégée et éclairée, plantations et espaces verts).
- Signalisation générale (sécurité et fonctionnement).

Avant-Projet

L'Avant-Projet a été étudié sur la base des travaux d'aménagement correspondant au programme.

L'étude a confirmé les estimations des travaux établies en phase préliminaire.

Des options sont toutefois présentées et portent sur des éléments de revêtements de piste à la qualité de l'éclairage.

RAPPORT N° 03/4-15

Suite à la présentation du projet, aux divers services de la Commune, des améliorations et compléments ont été apportés.

Ces éléments portent sur :

- l'accueil des sportifs sur le Vélodrome (mise en place de tente) ;
- l'aspect environnemental, pour être en cohérence avec le Parc Urbain et ses liaisons (plantations, traitement des sols) ;
- l'aménagement de locaux complémentaires pour l'exploitation du Vélodrome (locaux techniques pour le stockage des matériels) ;
- des parkings complémentaires en bordure de la Route Digue.

Les montants estimés des travaux sur la base du programme et des améliorations sont arrêtés comme suit :

- partie infrastructure HT	1 530 000 euros,
- partie bâtiment HT	370 000 euros,
soit au total HT	1 900 000 euros.

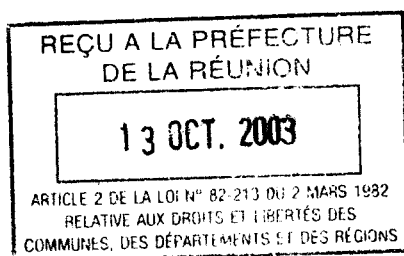
Plan de financement

- Participation de l'Etat au titre du FNDS	190 000 euros,	10 %.
- participation de la Région	1 330 000 euros,	70 %.
- participation de la Commune	380 000 euros,	20 %.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver l'Avant-Projet de réhabilitation et de modernisation du Vélodrome de Champ-Fleuri (estimation prévisionnelle des travaux de 1 900 000 euros HT), ainsi que le plan de financement y afférent ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des partenaires concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-15
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

REHABILITATION ET MODERNISATION DU VELODROME DE CHAMP-FLEURI
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation et de modernisation du Vélodrome de Champ-Fleuri pour un montant de travaux estimé à 1 900 000 euros HT.

ARTICLE 2

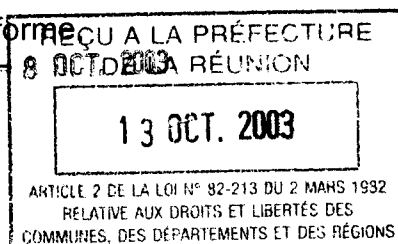
Approuve le plan de financement de l'opération, comme suit :

- participation de l'Etat au titre du FNDS	190 000 euros,	10 %.
- participation de la Région	1 330 000 euros,	70 %.
- participation de la Commune	380 000 euros,	20 %.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires concernés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

